REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 29 mai 2017 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 23 mai 2017 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :
M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjoints au Maire.
Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, M. CAU, Mme JEANNE, Mme BERNARD, M. CASTELLANA, Mme SICHI, Mme NADAL, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme ZUCCARELLI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. CHAREYRE, M. LUCIANI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. BASTELICA, M. LEONETTI, Conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :
M. VOGLIMACCI à M. le maire, M. FILONI à M. VANNUCCI, M. LUCCIONI à M. PUGLIESI, Mme SANNA à Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. DELIPERI à Mme FLAMENCOURT, M. CIABRINI à M. BASTELICA

Etaient absents :
Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	38
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. CHAREYRE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 29 mai 2017 **Délibération N°2017/135**

Acquisition à l'euro symbolique par la Ville des trottoirs situés Boulevard Dominique PAOLI/ Rue Docteur François DEL PELLEGRINO, cadastrés Section BP n° 363, d'une superficie de 653 m², appartenant à la SARL Résidence ALBAN.

M. le maire expose à l'assemblée :

En 2005, les fouilles archéologiques préventives avaient permis de mettre au jour un Baptistère Paléochrétien du VIe siècle sous le site Alban. Un site par ailleurs classé au titre des Monuments historiques depuis le 14 février 2013.

Par Délibération n°2015/413 du 26 Novembre 2015, le Conseil Municipal émettait un avis favorable sur la donation par la Société dénommée Résidence ALBAN, au profit de la Commune, de l'Antiquarium ainsi que de la placette publique. Cette donation se trouvait concrétisée aux termes d'un acte authentique en date du 20 Avril 2017.

Cette donation a permis l'intégration de ces biens immobiliers dans le patrimoine de la Ville, à qui revient aujourd'hui la charge de la conservation, mais également de la valorisation. Ainsi, dans le cadre d'une rénovation globale du quartier, la Ville souhaite que ce riche patrimoine historique et archéologique soit mis en valeur.

Dans cet objectif et afin de répondre aux besoins actuels de commodité de passage des habitants du quartier tout en préservant le caractère patrimonial, historique et culturel du lieu, il convient de favoriser les continuités piétonnes et de rendre visible les vestiges pour les piétons.

L'acquisition par la Ville des trottoirs situés Boulevard Dominique PAOLI/ Rue Docteur François DEL PELLEGRINO, cadastrés Section BP N° 363, d'une superficie de 653 m², appartenant à la SARL Résidence ALBAN, permettrait de favoriser la mobilité à l'intérieur du quartier tout en répondant à cet objectif de mise en valeur des vestiges.

Dans ce secteur fortement urbanisé, cette acquisition présente pour la Collectivité un intérêt particulièrement important sur le plan de la commodité et sûreté de passage (amélioration des conditions de praticité de la circulation des personnes à mobilité réduite) et rendrait conforme à sa destination cette emprise.
A ce titre,

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'accepter l'acquisition à l'euro symbolique des trottoirs situés Boulevard Dominique PAOLI/ Rue Docteur François DEL PELLEGRINO cadastrés Section BP N° 363, d'une superficie de 653 m², appartenant à la SARL Résidence ALBAN.

D'autoriser Monsieur le Député-maire à signer l'acte authentique, ainsi que tous documents afférents à cette opération.

De décider de classer dans le Domaine Public Communal la parcelle cadastrée Section BP N° 363, supportant les trottoirs dépendances des voies communales dénommées Boulevard Dominique PAOLI/ Rue Docteur François DEL PELLEGRINO.

De dire que les frais inhérents à cet acte sont à la charge exclusive de l'acquéreur.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL
Ouï l'exposé de M. Christian Balzano, adjoint délégué
Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu le code de la Propriété des Personnes Publiques ;
Vu le code de la Voirie Routière ;
Vu la Loi n°83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi n°83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat ;
Vu la Délibération Municipale n°2015/413 du 26 Novembre 2015 ;
Vu la demande d'avis domanial adressée à France Domaine le 5 Mai 2017 ;
Vu la réponse de France Domaine par courrier électronique en date du 9 Mai 2017 ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 29 mai 2017 ;

Considérant :

- la nécessité de concilier les besoins actuels des habitants du quartier tout en préservant le caractère patrimonial, historique et culturel du lieu.
- l'acquisition de cette emprise permettra d'améliorer les conditions de la circulation piétonne en termes de sécurité et de commodité de passage dans ce secteur fortement urbanisé.

ACCEPTE
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

L'acquisition à l'euro symbolique des trottoirs situés Boulevard Dominique PAOLI/ Rue Docteur François DEL PELLEGRINO cadastrés Section BP N° 363, d'une superficie de 653 m², appartenant à la SARL Résidence ALBAN

AUTORISE

Monsieur le Député-maire à signer l'acte authentique, ainsi que tous documents afférents à cette opération.

DECIDE

Le classement dans le Domaine Public Communal la parcelle cadastrée Section BP n° 363, supportant les trottoirs dépendances des voies communales dénommées Boulevard Dominique PAOLI/ Rue Docteur François DEL PELLEGRINO.

DIT

Que les frais inhérents à cet acte sont à la charge exclusive de l'acquéreur.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE

Laurent MARCANGELI

MAIRIE D'AJACCIO 20000 AJACCIO

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20170529-2017_135-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/06/2017
Publication : 02/06/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation